



L'ÉDITO

PAR PATRICK PLANCHENAUT
pplanchenault@jir.fr

Issue de secours

Comme on pouvait le redouter, la rencontre entre Élisabeth Borne et les syndicats, mercredi à Matignon a débouché sur rien. Et pour cause. Dès lors que le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans était brandi par le gouvernement comme un totem auquel on ne touche pas, il était couru d'avance que le face à face - "poli et courtois" - serait infructueux. Et que l'inter-syndicale - qui avait prévenu (les médias) - prendrait l'initiative d'abrèger les débats, écourtant de manière un peu théâtrale, au bout d'une heure, cette nouvelle scène d'une comédie qui traîne en longueur depuis trois mois, et ne fait plus rire personne.

Quoi qu'il en soit, après l'"échec" - attendu, prévisible, mais échec quand même - de cette rencontre "matignonesque", la rue a défilé à nouveau hier, un peu partout en France. Ici comme là-bas. Déterminée, toujours, bien que de plus en plus clairsemée. Mais convaincue aussi qu'elle finira par l'emporter. Et pourtant. Bien malin qui peut se targuer d'entrevoir réellement une porte de sortie à cette crise sociale et désormais politique.

Ainsi, dans cette "guerre" d'usure, où chaque camp reste figé sur ses positions, enfermé dans les murs de (ses) certitudes, tous les regards se portent désormais vers le Conseil constitutionnel qui fait d'ores et déjà office de potentielle issue de secours.

Les Sages, qui vont rendre leur décision le 14 avril prochain, pourraient, en effet, en invalidant la réforme des retraites, - au prétexte d'un éventuel dérapage dans le chemin législatif emprunté par le gouvernement - mettre un terme (définitif ?) au conflit qui paralyse le pays depuis la mi-janvier. Le feront-ils ? Ou, au contraire, valideront-ils le texte de loi, tel qu'il a été adopté sans vote, mais à l'aide du 49.3 à l'Assemblée ? Quitte à en censurer une infime partie, à renfort d'arguments de constitutionnalité (ce pourquoi le Conseil est saisi, justement !), mais sans revenir sur les 64 ans. Au risque, cette fois, d'alimenter encore la colère du mouvement social, de plus en plus militante.

À moins que les conseillers de la rue de Montpensier ne renvoient la patate chaude... à plus tard. En retenant comme option le projet d'un référendum d'initiative concertée (RIP) déposé par la gauche. Ce qui ouvrirait, à l'horizon 2024, la voie d'un nouveau scrutin, dont on devine déjà, au prétexte d'un pseudo-supplément d'âme démocratique, le détournement de cible, faisant de cette consultation à mi-mandat présidentiel, un vote pro ou anti Macron. Un nouveau coup pour rien.

On le voit, il faudra une sacrée dose de "sagesse" aux neuf membres du Conseil constitutionnel, présidé par Laurent Fabius, pour juger du fond de cette loi retraites, si contestée. Et "écarter les orages" chers à Voltaire, qui grondent sur notre société incandescente. Et menacent notre vivre-ensemble.

L'ACTU VUE PAR SOUCH

Selon Macron, Xi Jinping peut jouer un rôle de médiation entre Russie et Ukraine



Baisse de 2 centimes sur le sans plomb Le gérant gagne son procès

LE PORT. Rebondissement dans le bras de fer judiciaire qui opposait la station Oasis Engen à son fournisseur, Vivo Energy Réunion, à propos de remises accordées à la pompe en avril 2022. Le tribunal de commerce de Saint-Denis vient de donner raison au pompiste, jugeant que le gérant était libre de vendre son carburant en dessous des prix fixés par la préfecture.

Voilà une décision de justice qui risque d'enflammer le débat dans le petit milieu de la vente de carburant. Le tribunal de commerce de Saint-Denis vient d'ouvrir la porte vers une évolution du sacro-saint modèle réunionnais qui veut que les patrons de stations-service appliquent à la lettre les prix du sans plomb et du gasoil fixés chaque mois par la préfecture.

Le 15 mars dernier, le président Bernard Molié et ses assesseurs ont tranché le litige qui opposait depuis avril 2022 le gérant de la station-service portoise Oasis Engen à son fournisseur, Vivo Energy Réunion, à propos d'une baisse du prix de vente du gasoil au litre de 3 centimes le samedi et de 2 centimes pour le sans plomb tous les jours de la semaine. Les magistrats

ont donné raison au patron de la station.

L'affaire débute en février 2022. Le gérant de la station Oasis Engen au Port rogne sur sa marge pour appliquer une nouvelle politique tarifaire. À l'époque, le pétrolier ordonne au petit patron de s'en tenir strictement aux prix fixés par la préfecture. Idem pour le syndicat des stations-services par la voix de Gérard Lebon qui monte au créneau en défendant le modèle réunionnais qui veut que tous pratiquent les mêmes tarifs contrairement à la métropole (voir par ailleurs). Pour faire plier la SARL Oasis Engen, son fournisseur Vivo Energy Réunion mandate un huissier de justice. Le gérant est ni plus ni moins sommé de "cesser immédiatement, en tout état de cause dans un délai maximum de 14 jours, sa (votre) pratique susvisée et non autorisée et préjudiciable (au pétrolier, ndlr) conformément à l'article 19.3 du contrat". Si le gérant n'obtempère pas, il est précisé la possibilité

de mettre un terme à son contrat "immédiatement et de plein droit".

"UNE DISTORSION DANS L'ENSEMBLE DU RÉSEAU"

Le pétrolier prend pour argument que le gérant a procédé "unilatéralement et sans son accord à des remises de deux centimes par litre". Toujours selon lui, il s'est "écarté volontairement de la ligne commerciale de Vivo Energy Réunion, appliquée par tous les gérants du réseau". Il invoque "des volumes et un montant de remise" qui "seraient faussés". Ce qui créerait une distorsion dans l'ensemble du réseau préjudiciable à l'image de la marque, contrevenant aux différentes obligations contractuelles".

Dans ces conditions, le gérant se sent contraint de faire machine arrière. Mais il ne baisse pas pavillon. Il assigne la SA Vivo Energy Réunion devant le tribunal mixte de commerce de Saint-Denis. L'objectif est double.

D'abord faire admettre que le gérant d'Oasis Engen est dans son bon droit en appliquant des tarifs en dessous des maxima fixés par la préfecture. Ensuite, convaincre le tribunal qu'il n'a en rien manqué à ses obligations contractuelles à l'égard de Viva Energy Réunion.

"EN PARFAITE CONTRADICTION AVEC LA SOMMATION DÉLIVRÉE"

Les juges examinent à la loupe le contrat qui lie la station à son fournisseur. Dans leur décision, ils constatent "qu'il ne s'agit pas d'un contrat de louage d'ouvrage" c'est-à-dire que "le locataire-gérant a une entière indépendance commerciale" et, qu'à ce titre, il exploite "le fond de commerce à ses risques et périls

"CELA POSE PROBLÈME"

Au moment où le gérant d'Oasis Services avait lancé son assignation contre Vivo Energy Réunion, Gérard Lebon avait affiché sa farouche opposition à cette baisse tarifaire. Le président du syndicat réunionnais des exploitants de station-service (SRESS) critiquait dans les colonnes du JIR une "opération commerciale". "Cela revient à installer une guerre commerciale entre stations-service. C'est déplorable", condamnait Gérard Lebon. Ce dernier reconnaissait toutefois que la baisse décidée par un gérant du prix maximal des carburants fixé par la préfecture était "légale". Mais "cela pose problème", ajoutait-il dans la foulée.

Gérard Lebon milite pour le maintien du "modèle administré" de distribution des carburants à La Réunion. Ce qui permet aux gérants de stations-service

d'obtenir un marge d'au moins 12 centimes. Baisser le prix maximal revient donc à baisser les marges. Selon lui, les premiers impactés seront les personnels à la pompe. "Plus de 1 700 emplois sont concernés", expliquait Gérard Lebon en parlant du risque de "mettre toute une profession en danger".

Les avantages du "système réunionnais", selon lui, restent une relative stabilité des prix et, surtout, des tarifs uniformes quel que soit l'emplacement de la station-service. "Quand vous allez à Cilaos ou à la Plaine-des-Palmistes, vous n'avez pas le souci de savoir si vous trouverez de l'essence et si elle sera plus chère. Il est facile de faire le plein partout", dit-il. Gérard Lebon met aussi en avant une fiscalité moins forte à La Réunion pour les carburants et donc des prix plus bas qu'en métropole.

